

droit de juger de cette manière de voir du prédicateur et de sa méthode de prêcher. C'est de la commune seule qu'il doit dépendre de déterminer les pratiques du culte selon qu'elle l'entend ; d'en exclure ce qui lui paraît incompatible avec l'édification des assistants et la considération du pasteur, comme d'en introduire ce qui lui semble favorable à ce double but. C'est aux membres de la commune à décider, par exemple, sur délibération avec les anciens et les pasteurs, si l'on doit conserver la liturgie actuelle et si l'on doit continuer à faire la lecture du symbole apostolique, qui répugne au sentiment de la majorité d'entre eux." Nous ne pousserons pas plus loin cette citation ; ce que nous venons de rapporter fait assez voir où en sont les braves habitants de Magdebourg. Et il fallait bien que les choses en vinssent là. Si la religion n'est qu'une affaire de sentiment et il faut bien que chacun soit libre de suivre telle voie qu'il lui plaît, et personne, le Roi pas plus qu'un autre, n'a le droit de s'interposer entre lui et le bon Dieu, ou ce qu'il croit enfin le bien suprême. Si, au contraire, c'est une affaire dans laquelle il s'agisse surtout de délivrer l'homme des suites de sa faiblesse, de ses passions et de son aveuglement naturel ; alors il faut bien qu'elle émane d'une intelligence supérieure à celle de l'homme, et dans ce cas, il ne reste d'autre partie à prendre que de suivre les traces de sa révélation et de se soumettre aux conditions du salut qu'elle prescrit. Or, voilà précisément la question fondamentale entre l'Eglise et les protestants que le progrès naturel des esprits doit rendre de jour en jour plus claire et plus évidente ; et plus elle sera nettement posée, plus nous avons d'espoir que le bon sens des masses fera justice des systèmes de tout genre que l'on a échafaudés contre l'Eglise. Ne nous affligeons donc pas de cette marche des choses qui, en même temps qu'elle est inévitable, ne peut conduire qu'à la plus grande gloire de Dieu et de son Eglise. Il est vrai que c'est un spectacle bien hideux que celui de cette lutte, dans l'empire de la négation, entre l'obstination impuissante des uns, qui se cramponnent à cette vie de décrépitude, et l'audace frénétique des autres, qui se précipitent avec rage dans le néant. Cependant, il ne laisse pas que d'avoir aussi son côté plaisant. Y a-t-il rien de plus comique, par exemple, que de voir les gouvernements de la Prusse et de la Saxe, cherchant un holocauste pour apaiser le démon irrité du protestantisme, faire des enquêtes solennelles, l'un pour constater s'il est vrai qu'un jésuite soit arrivé à Berlin, l'autre pour découvrir d'où proviennent des influences prétendues jésuitiques qui se seraient fait ressentir à Leipsick et un cabinet aux emblèmes de la Compagnie de Jésus que l'on aurait découvert dans une petite commune de la Saxe ? On dirait, en vérité, que ces bons gouvernements allemands ont voulu s'exécuter bénévolement pour nous distraire un peu des atrocités auxquelles la jésuitophobie vient de servir de prétexte à Lucerne, et nous montrer qu'en fait de niaiserie on peut aller plus loin encore que certains journaux et certains professeurs français. Ce sujet est fécond, et j'aurais bien des choses à vous dire encore là-dessus ; mais ma lettre est déjà si Jongue que je crois devoir m'arrêter.

## GRÈCE.

— On écrit à l'Univers d'Athènes, en date du 1er décembre 1844 :

Monsieur le rédacteur, — Ces jours derniers la presse mettait le public en émoi et tous les partis en agitation, par l'annonce d'une conspiration nouvellement découverte, conspiration effroyable, tramée dans l'ombre avec habileté et discrétion, et prête d'éclater pour le renversement de la constitution, de l'ordre actuel et de tout l'Etat enfin. Étions-nous menacés, par hasard, d'un 3 septembre ? Pour beaucoup de gens, un renouement de cette espèce eût été une occasion de joie et de profit ; de plus, un thème intéressant pour les journalistes, amis de la nouveauté. Était-ce la nomination de Grivas à la dictature de l'armée, lui, proscrit et exilé, il y a quelques mois ? car plusieurs voient en cela un événement qui provoquera quelque réaction violente. Non, pas davantage. Il s'agissait donc d'un changement de ministère : Coletti allait bien certainement être offert en holocauste au parti russe ou nappiste sur l'autel de la patrie ? Pas encore, vous n'y êtes point : l'affaire est autrement sérieuse.

Votre France, patrie du dévouement et de l'activité généreuse, qui, suivant que la remuent les idées de gloire ou de religion, fait sortir de son sein des bataillons armés ou des essaims d'apôtres, la France, aux destinées de laquelle la Providence semble attacher celles de la Grèce, nous a envoyé, voici quatre années, une colonie de ces Sœurs dispersées dans l'Orient pour y porter les bienfaits de la charité. Pures et solitaires colombes, elles se sont arrêtées sur l'écueil le plus désolé et le plus ingrat de nos Cyclades, l'île de Santorin, qu'a vomie de la mer et que travaille intérieurement encore le feu d'un volcan. Au tems de la domination vénitienne remonte la fondation d'une petite cité latine dite le Château de-Scaro. La probité et la vertu de ces familles qui forment à peine six cents habitans leur attirèrent même la même considération des Turcs à l'époque où nous étions leurs esclaves. Dès le commencement du dix-septième siècle, la France prit sous sa protection spéciale ces catholiques, et la mission qui y était entretenue se composait déjà, comme aujourd'hui, de prêtres français. Santorin ne sait comment vous témoigner sa reconnaissance de l'arrivée de ces bonnes sœurs que nous leur envions. Un pensionnat pour les jeunes personnes, une école gratuite pour les petites filles pauvres et des soins distribués gratuitement, dans un petit hôpital, aux malades qui frappent à leur porte, voilà les éminens services qu'elles rendent au pays. Eh ! bien, l'auriez-vous cru, tels sont aussi les chefs de l'accusation intentée contre elles : tout cela, disent les bons patriotes qui voient la chose publique en danger, est l'œuvre d'un complot détestable, ourdi par la France pour la destruction de l'Eglise-orthodoxe de

Christ. Le Latinité ne tardera pas à être implanté au milieu de nous ; notre clergé ne pourra résister aux coups de mains si habiles, et c'en est fait de la foi orientale.

Car, ainsi que j'ai eu occasion de vous le dire précédemment, la Charte, non contente de nous imposer une religion dominante, décrète en outre qu'elle sera orientale ; c'est un nom sonore et poétique, flattant les hautes oreilles de la tête qui veut orgueilleusement se superposer à ce corps. La foi occidentale est déclarée fautive et tellement dangereuse que, pour se préserver du péril de lutter contre elle, on lui ferme prudemment l'entrée du royaume par l'article second, qui défend le prosélytisme. Derrière ce retranchement de la poltronnerie, l'Eglise orientale espère se défendre et résister. La vue de quelques blanches cornettes saisis déjà d'épouvante ses apologistes, qui ne pousseraient pas des cris plus aigus si le Croissant était arboré de nouveau sur le faite de Sainte-Irène. Quelle est la vigilante sentinelle signalant le danger ? Le Siècle (l'Aïon), journal des intérêts russes, dans un long article plein d'attaques inconvenantes contre la politique de la France, contre la personne de son représentant, M. Piscatori, le plus des voués des Philhellènes, et contre ces admirables héroïnes de la charité, il montre assez que la Russie regarde la défense du prosélytisme comme la question vitale de son influence en Orient. Votre journal, en effet, nous apprend, M. le rédacteur, que tous les autres pays orientaux, tels que la Perse et la Turquie, ont été mis assez récemment sous la tutelle de ce règlement si singulièrement appliqué dans l'Eglise moscovite. Que la conscience soit ainsi liée et garottée dans des contrées où les chrétiens ont la trop longue habitude de gémir sous le joug, on conçoit cette iniquité de plus, sans pouvoir l'excuser toutefois ; mais que dans la Grèce, affranchie par une double révolution, on ait introduit dans notre loi cette anomalie, c'est ce qu'on ne peut pas plus justifier que comprendre.

Qui sait si la justice de Dieu, satisfaite enfin par les longs malheurs qu'ont endurés les Grecs, comme en punition de leur rupture avec l'Occident, ne veut point se servir ici des passions des hommes pour nous ramener à une réconciliation que l'ambition et la haine contrarient ! Les âmes sérieuses et indépendantes se sentent plus rapprochées du catholicisme à mesure qu'on redouble d'efforts pour les en détourner. L'esprit d'opposition et de manifestation de ce sentiment ; mais il a plutôt ses racines dans ce fonds d'amour impérieux pour la liberté que nous avons malheureusement appliqué plus souvent au mal qu'au bien. Il est curieux que ceux qui veulent rendre à Dieu un culte d'amour et non de contrainte, soient précisément conduits à embrasser la religion que vos prétendus philosophes dépeignent toujours comme la compagne et l'auxiliaire du pouvoir absolu. N'est-ce pas précisément le contraire ? Même aujourd'hui, quels sont les Etats de l'Europe et du monde qui repoussent et persécutent le catholicisme, sinon ceux qui font peser sur la conscience le joug le plus honteux ? On a beau faire, les esprits sensés de la Grèce, comme ceux de beaucoup d'autres pays, ont déjà reconnu que la foi latine ou occidentale représente les principes de liberté et de vérité, tandis que la servitude et l'erreur deviennent homonymes de foi russe ou orientale. Qu'on l'appelle orthodoxe, si l'on veut, le nom ne change rien à la chose, et tant qu'il n'est pas universellement accepté, il est pour le moins un titre contestable.

Autre remarque assez singulière. La France, que des privilèges séculaires et que ses intérêts politiques actuels font ici la protectrice de la religion, qu'on désigne universellement sous le nom de catholique, s'efface encore sous ce rapport, aux yeux des Grecs, comme patronne de la liberté. Les sympathies qui nous portent vers elle font espérer que nos institutions tendront de plus en plus à se conformer aux siennes, et que nous préférons sa tolérance religieuse à l'intolérance despotique de la religion orientale. La levée de boucliers contre les innocentes Sœurs de la charité en démontre le besoin et l'urgence. Quel n'est pas le ridicule de leurs dénonciateurs s'appuyant sur la défense du prosélytisme pour imputer à crime l'acte de laisser quelques malades guéris par elles, ou des enfans formés dans leur école fréquenter la chapelle qui y est attachée. Voilà ce qui compromet la sûreté de l'Etat hellénique ! Ces nappistes voudraient tout simplement que le gouvernement se montrât moins tolérant et hospitalier que la Turquie et l'Egypte, où le Sultan et le Pacha permettent aux sœurs de ces Sœurs de guérir et de cathéchiser tout à leur aise. A les en croire, M. Londres, qui les a autorisés de faire le bien en Grèce, est un mauvais patriote et doit être mis en jugement. De pareilles extravagances ne peuvent être accueillies que dans les colonnes du Siècle.

M. Piscatori en a déjà fait justice en prenant lui-même la défense des vertueuses Sœurs. Quant à elles, leur inaltérable patience, opposée aux injures et aux calomnies du rapport de M. Angelos-Zana, a prouvé à toute la Grèce qu'elles sont dignes du nom de Filles de la Charité. Les intrigues des ennemis de la liberté religieuse tournent à leur confusion, car il paraît que toute la tempête a été soulevée par un certain médecin de l'île, M. Cigala, dépité d'être sans clientèle et rejetant ce malheur sur la concurrence d'étrangères non munies, comme lui, dit-il, d'un diplôme de docteur. A ces attaques se joignent celles d'un pharmacien qui se plaint de ne pouvoir débiter ses drogues, bien que les Sœurs ne distribuent leurs remèdes qu'à ceux qui sont nécessairement dans l'indigence. On pourrait dire, en définitive, que la question du prosélytisme, pour le clergé de la Grèce comme pour ses docteurs et ses pharmaciens, aboutit à une affaire d'écus ou d'intérêt.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de l'estime, etc.